

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 octobre 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15 et 16 octobre 2012**

-----

**2012 DPVI 175** Subvention aux associations 1000 Visages Production, MAG-Jeunes gais, lesbiennes, bi et trans. D.F.C.R. (dire, faire contre le racisme) au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations.

**Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure,.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012 par lequel M. Le Maire de Paris propose une subvention aux associations 1000 Visages Production, MAG-Jeunes gais, lesbiennes, bi et trans, D.F.C.R. (dire, faire contre le racisme) ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à 1000 Visages Production (91170 Viry Chatillon), pour le projet « Ma poubelle géante » (19978 / 2012\_05511).

Article 2 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à MAG-Jeunes gais, lesbiennes, bi et trans. (11e), pour le projet une campagne de lutte contre les discriminations « Opération collégiens » (19140 / 2012\_05924).

Article 3 : Une subvention de 2.000 € est attribuée à D.F.C.R. (dire, faire contre le racisme) (93100 Montreuil), pour lutter contre le racisme en étudiant, produisant, réalisant et diffusant des projets culturels, notamment des films documentaires et des courts métrages de fiction (97841/2012\_06574).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 6.000 €, sera imputée chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF 15008 « Subventions de fonctionnement au titre des droits de l'homme et de la lutte contre les discriminations » du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.

